

Cet exposé qui est présenté par deux intervenantes va s'articuler autour des points suivants :

- Une introduction comprenant la définition de deux concepts clés (Police Nationale Congolaise et la Société Civile)
- Un survol rapide des repères du processus de la reforme en épinglant son incidence sur les relations Police –Population
- La perception du policier par les citoyens congolais et les propositions de la participation citoyenne.
- Les expériences sur la collaboration Police-Communauté en Afrique du Sud.
- Enfin, la conclusion.

1. <u>INTRODUCTION</u>

1.1.LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE, PNC: Quid?

La police est un Service public composé des hommes et des femmes, agents de police commis à la protection des personnes et des biens tant publics que privés se trouvant sur le territoire de la RDC. Ces agents la représentent dans l'opinion des citoyens congolais ainsi que des expatriés qui résident en RDC et sont porteurs de l'image de ces services aux yeux de ces citoyens et expatriés dont ils doivent assurer la quiétude.

La PNC actuelle existe depuis l'accession au pouvoir à Kinshasa de M. Laurent Désiré Kabila, le 17 mai 1997, en remplacement de la gendarmerie nationale et de la garde civile alors opérationnelle sous le régime de Mobutu.

1.2.LA SOCIÉTÉ CIVILE : Quid ?

La Société civile de la RDC constitue cet espace fédérateur, ce carrefour ou cadre de concertation crée depuis le 23 Avril 1991 par les associations civiles et ONGs réellement actives sur terrain et résolues à s'organiser pour participer aux travaux

de la Conférence Nationale Souveraine (SNC) dans le but d'y influencer, de manière significative, les décisions politiques. Il s'agit donc d'un groupement coordonné des organisations initiées par les citoyens/nes qui, à la différence des partis politiques et institutions publiques (les autres composantes de la CNS) n'avait pas vocation de rechercher ou de prendre ni d'exercer le pouvoir d'Etat mais qui avait l'ambition de peser sur l'échiquier national en vue d'amener les décideurs politiques à tenir compte des intérêts vitaux des populations civiles encadrées par ces organisations. C'est donc ce forum ou cette plateforme des citoyens organisés en associations/ONGs et qui se dota, sous l'effet de la CNS et à divers niveaux de notre nation, des structures légères de coordination en vue de canaliser les revendications des citoyens: un collège interrégionale géra le mouvement au sein de la CNS auxquels furent connectées des Coordinations provinciales et locales. Le Collège Interrégionale avait été relayé depuis 2003 par une Coordination nationale que dirigea Mgr Paul MAMBE, Evêque du diocèse de Kindu, décédé en 2004. La société civile de la RDC se veut, en définitive, l'avocat général des populations sans voix auprès des gouvernants et services publics à tous les niveaux ainsi qu'auprès du secteur privé.

En vue d'accomplir sa mission et à l'instar des pouvoirs publics de la RDC post électorale, la Société Civile s'est aussi fixé des chantiers spécifiques, notamment :

- 1. La promotion de la bonne gouvernance dans une nouvelle RDC fortement décentralisée
- 2. La lutte contre la pauvreté notamment par la défense des consommateurs/trices des services et biens de première nécessité
- La poursuite des efforts de pacification par la formation à la prévention et gestion des conflits intercommunautaires et la mise en place des mécanismes d'alerte précoce.

2. SURVOL DES REPERES HISTORIQUES DE LA REFORME

Pour ma part, tenant compte de la primeur qui est réservée à la présentation du thème qui nous a été attribué, je m'en vais ébaucher, comme un peintre impressionniste quelques repères en faisant ressortir les points des relations police population. Dans la plupart des pays post-conflit, comme en RDC; l'instabilité politique et sociale, outre la pauvreté criante, a conduit à des situations où les citoyens ne se sentent pas en sécurité, ne sont pas sécurisés dans leur vie quotidienne. La police, qui aurait dû jouer le rôle de sécurisation des personnes et des biens a contribué largement à l'insécurité des personnes et de leurs biens.

Cette situation ne pouvait perdurer dans un pays qui a accédé à la démocratie. Par les soins du Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, le Groupe mixte de réflexion sur la reforme et la réorganisation. De la PNC (GMRRR) a fait l'état des lieux de la Police Nationale Congolaise, formulé des recommandations pour la définition de la future Police dans le respect de la constitution de la République, rédigé un avant projet de loi organique relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Police.

DFID, (Le Département Britannique pour la Coopération Internationale) a sollicité l'expérience d'Idasa (Institut pour la Démocratie en Afrique du Sud) pour la mise sur pied d'un programme de renforcement du processus de la réforme de la police en RDC.

Ce programme a facilité une approche qui favorise le processus de transformation convenable à une reforme de police tout en permettant le développement du partenariat entre le gouvernement, la société civile et les services de police.

Depuis le mois de décembre 2006 jusqu'au mois de mars 2007, des ateliers ont été organisés par IDASA, avec le soutien financier de DFID et la facilitation de la Société de Consultance COR, consulting & Communication, en concertation avec

le Secrétariat Exécutif National de la Société Civile, ont impliqué des membres de la Société civile dans le processus de la Reforme.

Au cours de ces différents ateliers, les membres de la société civile ont reconnu l'impérieuse nécessité et urgence de la reforme de la PNC.

Ils ont épinglé quelques paramètres qui justifient cette reforme ;

- La mentalité et la Culture de la police à travers un comportement antagoniste à l'égard de la population, oppressif et abusif. Cette mentalité et cette culture ont érigé une police habituée à servir les intérêts individuels des dirigeants de l'époque qu'à assurer la sécurité de la population et de leurs biens.
- Le caractères militarisé de la Police (port d'armes de guerre) associé à l'arbitraire (arrestations arbitraires, tortures et exécutions sommaires des manifestants et des individus) a façonné chez la population l'image d'une police brutale, corrompue, auteur des harcèlements, des tracasseries, des viols et des tueries, partisan et complice des malfaiteurs, etc.) il en est résulté une relation détériorée et empreinte de méfiance entre la police et la population.
- Le manque de professionnalisme et les faibles compétences techniques ainsi que l'absence d'un code d'éthique et de déontologie du policier, et l'ignorance des Droits de l'homme et des idéaux internationaux sur le respect des Droits de l'homme et le développement durable.
- Les conditions sociales précaires du policier et de son ménage ne le prédisposent pas à rendre des services à la communauté.

En avril 2007, le séminaire national sur la reforme de la police a adopté les options issues des réflexions des groupes thématiques. La doctrine, les missions, l'organisation, l'unicité de commandement, les moyens de la police (finances, infrastructures, équipements) font de la police un véritable service.

La doctrine est le fondement posé qui ne laisse plus la place à l'arbitraire et à la manipulation. La PNC repose désormais sur une dimension vocationnelle. L'accessibilité et l'écoute de la population renvoient à l'idée d'une police de proximité.

Deux des diverses missions de la police stipulent ce qui suit :

- une police au service du citoyen, assurant aide et secours permanents à la population.
- Une police chargée de veiller à la protection des droits individuels et collectifs ainsi qu'à celle des propriétés et des biens privés.
- Une police dotée des moyens conséquents et adaptés à ses missions. Parmi ces moyens, les armes appropriées non pour ôter la vie, pour assujettir mais plutôt pour protéger les personnes et leurs biens.

Parlant de la dignité de la fonction policière, la population a besoin de voir cette dignité se matérialiser. Certes, la doctrine, les missions, l'organisation et les moyens projettent la lueur de la noblesse de cette institution PNC. Mais le sujet policier lui-même devrait être revêtu et jouir de l'auréole du changement.

Au cours de ces derniers mois, nous avons assisté à un déploiement d'une police service, assurant la sécurité routière, la sécurité des personnes et de leurs biens. Nous avons assisté au renversement et à l'évacuation de certains containeurs qui servaient de « ville de refuge » aux voleurs et malfaiteurs. Munis seulement des matraques, vêtus des tenues neuves et disposant des équipements de travail (motos, jeeps, insignes policiers routiers, etc....). Tout cet apparat a suscité admiration et respect à l'égard du corps de la police.

Dans les containeurs des quartiers, les policiers ont porté pendant un temps des tenues pimpant neuves, leurs allures d'agents de l'ordre étaient soudainement apparues aux yeux d'une population qui applaudissait.

Hélas, aussi soudainement que le bon changement était apparu, sont revenus les comportements habituels. Le rançonnement et la petite complicité avec les pickpockets se sont réinstallés. La population déçue, a repris ses plaintes et ses critiques. Cet exemple montre que la reforme n'est pas automatique et mécanique. C'est un processus de la transformation de la police et de la population qui en appelle à un apprentissage d'un nouveau style de travail et de comportement.

Nous approfondirons de quelle manière la société civile accompagnera la population et la police dans ce nouvel apprentissage de nouvelles relations où tout naturellement le policier est redevable envers la population et où la population se sent concernée par le sort du policier.

3. PERCEPTION MUTUELLE POLICE -POPULATION

Le principe de départ qui tisse le lien entre la police et la population est le fait que le policier est avant tout un civil comme tout autre citoyen de son pays. De ce fait, il vit dans la communauté comme voisin, frère.... Bref comme membre à part entière de cette communauté.

Sa mission telle que définie par la loi est la protection des personnes et des biens. Ceci le conduit à jouer un rôle plus préventif que répressif. D'où la population entend voir en RDC une police des communautés qui est :

- proche d'elle
- sécurisante
- rassurante
- professionnelle
- impliquée dans les programmes de développement de son Entité territoriale décentralisée (ETD).

La police doit percevoir la population non pas comme son « champ » de manioc où elle cueille ce qu'elle n'a pas semé mais comme partenaire du changement pour l'émergence d'un Etat de droit en RDC.

De son coté, la population a souvent le regret de constater que chaque fois qu'on attrape un voleur et qu'on l'amène à la police, chose d'ailleurs souhaitée par le voleur, celui-ci est aussitôt relâché pour continuer ses forfaits. La police réformée en tant qu'auxiliaire de la justice contribue à l'application de la loi et la restauration de la justice en RDC.

Ceci implique une relation horizontale entre la police et la population. Il n'y a pas le chef d'un coté et le subalterne de l'autre mais plutôt un civil en service commandé en face d'un autre qu'il est sensé protéger contre tout danger.

De part et d'autre, il y a le respect mutuel, la fraternité et la complicité face au mal à combattre.

4. EXPERIENCES D'AILLEURS

Le souci d'avoir une police des communautés n'est pas une invention de la RDC. Ceux qui nous ont précédé dans le processus de reforme de la police ont réussi à mettre en place des mécanismes d'implication de la communauté dans la facilitation du service policier. C'est le cas de l'Afrique du Sud.

Lors d'une visite à la station de la Police de MOROKA, à Soweto en Mars 2007, nous avons appris ce qui suit :

- Le Forum des volontaires appuie le travail de la police, en fournissant des renseignements sur les crimes et les autres forfaits qui se commettent. Les membres du forum d'un quartier sont élus par la communauté de quartier. Ils portent la responsabilité de la sécurité de leurs communautés
- Les jeunes filles et les jeunes gens qui veulent appuyer la police en travaillant contre la drogue, contre les viols des jeunes filles, contre la délinquance, viennent en discuter à la station de la police. Ils s'y réunissent et arrêtent des stratégies avec les policiers.
- Le choix des policiers responsables des quartiers se fait en jugeant de leur capacité de communiquer et de mobiliser la communauté.
 - Le Policier choisi et responsabilisé doit maîtriser le problèmes de son quartier il doit bien connaître son quartier : le nombre d'écoles, d'églises, de marchés, de terrasses réputées, des lieux de vente de drogue, etc.... il doit pouvoir mobiliser les gens de la communauté et tenir des réunions de sensibilisation de toute la communauté sur comment combattre les crimes, les vols, etc. dans le quartier.

 Nous avons eu des entretiens avec deux femmes volontaires qui prestent à la police auprès des femmes, filles, et fillettes victimes de toutes sortes de violences et des violences sexuelles. Ces quelques expériences que nous avons beaucoup appréciées peuvent inspirer la société civile congolaise.

CONCLUSION

La relation entre la PNC et la Population, vue de la manière dont nous l'avons décrite ci haut fera que nous puissions avoir une police de proximité soutenue par la population dans l'exercice quotidienne de sa mission. Nous pouvons citer comme exemple le cas des insécurités actuellement dans les rues de Kinshasa. L'autorité déclenche l'opération « Kin Kimya » càd Kinshasa en paix. C'est la population qui abrite ses bandits qui est appelée à les dénoncer auprès de la police pour rétablir l'ordre public. S'il y a un climat de confiance qui règne entre la police et la population, le travail de cette dernière deviendra plus fluide et la population se sentira à l'aise et fière d'avoir une police pour elle.

Quelques signaux forts du changement observés

D'aucun peut penser que cela relève de la fiction que de voir la police congolaise et sa population se transformer en une nouvelle classe des congolaises et congolais de la 3^e république. Pourtant, la réalité nous démontre que cette transformation est déjà en cours.

Nous en voulons pour preuve :

- la sécurisation du processus électoral : qui pouvait croire que ce processus aboutirait sans heurt ? mais la surprise a été de taille car les observateurs internationaux l'ont témoigné ;
- la période de courtoisie chez les roulages, tout le monde constate avec plaisir que les roulages sont plus courtois qu'avant et leur travail se fait avec beaucoup plus d'élégance.

- L'opération « Ceinture de sécurité », un nouveau comportement que tout chauffeur doit adopter, se fait en toute discipline du coté du conducteur apprenant et du roulage
- L'assistance de la police lors des catastrophes est à encourager.

Tous ces signaux montrent à suffisance que le changement est possible et que la collaboration entre ces deux civils est aussi possible. La police n'est pas l'ennemi de la population ni la population, le champ de la police.